

料金納付の方法

第七十二条 料金納付の方法

航空増料金のある航空通常郵便物の料金の納付は、第二十八条に定める方法によるほか、料金の全額が納付されていることを示す表示、例えば「Taxe perçue」の表示により行うことができる。当該表示は、名あて面の右上の部分に行われなければならない。差出局の日付印の印影をもつて正当なものと証明されなければならない。

第七十三条 航空増料金のある航空通常郵便物であつて料金未納又は料金不足のもの

1 航空増料金のある航空通常郵便物であつて、料金が未納又は不足であり、かつ、差出人による補正が不可能であるものは、次のとおり取り扱う。

(a) 料金未納の場合には、第二十七条及び第三十条の規定に従つて取り扱う。差出しの際に料金を納付することが義務的でない郵便物は、平面路通常郵便物について通常利用される運送方法によつて送達する。

(b) 料金不足の場合において、納付された料金の額が航空増料金の額以上であるときは、航空路によつて送達する。差出郵政庁は、納付された料金の額が航空増料金の額の七十五パーセント又は併合料金の額の五十パーセントに相当する額以上であるときも、航空路によつて送達する権能を有する。納付された料金の額が航空増料金の額の七十五パーセント又は併合料金の額の五十パーセントに相当する額未

Article 72
Modalités d'affranchissement
Outre les modalités prévues à l'article 28, l'affranchissement des correspondances-avion surtaxées peut être représenté par une mention indiquant que la totalité de l'affranchissement a été payée, par exemple, "Taxe perçue". Cette mention doit figurer dans la partie supérieure droite de la suscription et doit être approuvée de l'empresse du timbre à date du bureau d'origine.

Article 73
Correspondances-avion surtaxées non ou insuffisamment affranchies

1. Les correspondances-avion surtaxées non ou insuffisamment affranchies dont la régularisation par les expéditeurs n'est pas possible sont traitées comme il suit:
a) en cas d'absence totale d'affranchissement, les correspondances-avion surtaxées sont traitées conformément aux articles 27 et 30; les envois dont l'affranchissement n'est pas obligatoire au départ sont acheminés par les moyens de transport normalement utilisés pour les correspondances non surtaxées;
b) en cas d'insuffisance d'affranchissement, les correspondances-avion surtaxées sont transmises par la voie aérienne si les taxes acquittées représentent au moins le montant de la surtaxe aérienne, toutefois, l'administration d'origine a la faculté de transmettre ces envois par la voie aérienne lorsque les taxes acquittées représentent au moins 75 pour cent de la surtaxe ou 50 pour cent de la taxe combinée. Au-dessous de ces limites, les envois sont traités conformément à l'article 27. Dans les autres cas, l'article 30 est applicable.
2. Si les éléments nécessaires au calcul du montant de la taxe à percevoir n'ont pas été indiqués par l'Administration d'origine, les correspondances-avion sont considérées comme dûment affranchies et sont traitées en conséquence.

満であるときは、第二十七条の規定に従つて取り扱うものとし、その他の場合には、第三十条の規定を適用する。

2 徴収される料金の額の計算に必要な事項を差出郵政庁が指示しなかつた場合には、当該航空通常郵便物は、正当に料金が納付されたものとみなして取り扱う。

第七十四条 継越航空通常郵便物及び継越航空閉袋の

送達

- 1 郵政庁は、自国内で差し出される航空通常郵便物の運送に利用する航空運送機関により、他の郵政庁から到着する航空通常郵便物を送達する。
- 2 郵政庁は、航空業務を利用することができない場合には、郵便に利用される最も速達の線路によつて航空通常郵便物を送達する。平而路による送達が何らかの理由により航空線路の利用による送達に比べて有利である場合にも、同様とする。
- 3 航空閉袋は、差立国の郵政庁の請求する航空便によつて送達する。ただし、継越国の郵政庁が当該航空便を自己の閉袋の運送に利用している場合に限る。継越郵政庁がその請求に応ずることができない場合又は積換えの時間が十分でない場合には、その旨を差立国の郵政庁に通知する。
- 4 差立国の郵政庁が希望する場合には、当該郵政庁の閉袋は、継越空港において二の異なる航空運送企業の間で直接積み換えられる。ただし、関係航空運送企業が積換えを行うことに同意し、かつ、継越国の郵政庁があらかじめ当該積換えについて通報されることを条件とする。

Article 74
Acheminement des correspondances aëriennes et des dépêches aëriennes en transit

1. Les Administrations sont tenues d'acheminer par les communications aëriennes qu'elles utilisent pour le transport de leurs propres correspondances aëriennes les envois de l'espèce qui leur parviennent des autres Administrations.
2. Les Administrations des pays qui ne disposent pas d'un service aërien acheminent les correspondances aëriennes par les voies les plus rapides utilisées par la poste. Il en est de même si, pour une raison quelconque, l'acheminement par voie de surface offre des avantages sur l'utilisation des lignes aëriennes.
3. Les dépêches aëriennes doivent être acheminées par le vol demandé par l'Administration du pays d'origine, pour autant que ce vol soit utilisé par l'Administration du pays de transit pour la transmission de ses propres dépêches. Or, en cas de refus ou si le temps pour le transbordement n'est pas suffisant, l'Administration du pays d'origine doit être avisée.
4. Lorsque l'Administration du pays d'origine le désire, les dépêches sont transbordées directement, à l'aéroport de transit, entre deux compagnies aëriennes différentes, sous réserve que les compagnies aëriennes intéressées acceptent d'assurer le transbordement et que l'Administration du pays de transit en soit préalablement informée.

航空通常郵便物の優先的取扱

第七十五条 航空通常郵便物の優先的な取扱

郵政庁は、次の目的のために必要な措置をとる。

- (a) 自国の空港における航空閉袋の受領及び継送が最良の状態で行われること。
- (b) 自国あての航空通常郵便物の税関検査に関する作業が迅速に行われること。
- (c) 自国内で差し出された航空通常郵便物を名あて国に送達するために必要な時間及び外国から到着した航空通常郵便物を受取人に配達するために必要な時間をできる限り短縮すること。

第七十六条 航空通常郵便物の転送

1 受取人がその住所を変更した場合には、航空通常郵便物は、原則として、平路面路通常郵便物について通常利用される運送方法によつて新たな名あて地に転送する。航空通常郵便物の転送については、第三十四条1から3までの規定を準用する。

2 受取人の明示的な請求がある場合において、受取人が新たな航空運送路に係る航空増料金若しくは併合料金を納付することを約束し又は第三者が当該航空増料金若しくは併合料金を転送局に納付するときは、当該郵便物は、航空路によつて転送することができる。航空増料金又は併合料金は、受取人が納付することを約束したときは、原則として当該郵便物の配達の際に徴収され、配達郵政庁が取得する。

Article 75
Priorité de traitement des correspondances aëriennes

Les Administrations peuvent toutes les mesures utiles pour :

- a) assurer dans les meilleures conditions la réception et le réacheminement des dépêches aëriennes dans les aéroports de leur pays,
- b) accélérer les opérations relatives au contrôle douanier des correspondances aëriennes de destination de leur pays ;
- c) réduire au strict minimum les délais nécessaires pour acheminer aux pays de destination les correspondances aëriennes déposées dans leur pays et pour faire distribuer aux destinataires les correspondances aëriennes arrivant de l'étranger.

Article 76

Résexpédition des correspondances aëriennes

1. En principe, toute correspondance aërienne adressée à un destinataire ayant changé d'adresse est réexpédiée sur sa nouvelle destination par les moyens de transport normalement utilisés pour la correspondance non surtaxée. A cet effet, l'article 34, paragraphes 1 à 3, est applicable par analogie.
2. Sur demande expresse du destinataire et si l'obus-ci s'engage à payer les surtaxes ou les taxes combinées correspondantes au nouveau parcours, les envois des surtaxes ou taxes combinées sont payés au bureau réexpéditeur par un tirant personnel. Ils sont remis à la destination par la voie aérienne, dans le premier cas, la surtaxe ou la taxe combinée est perçue, en principe, au moment de la remise et reste acquise à l'Administration distributrice.
3. Les Administrations faisant application des taxes combinées peuvent fixer, pour la réexpédition par voie aérienne dans les conditions prévues au paragraphe 2, des taxes spéciales qui ne doivent pas dépasser les taxes combinées.
4. Les correspondances transmises sur leur premier parcours par la voie de surtaxes peuvent, dans les conditions prévues au paragraphe 2, être réexpédiées à l'étranger par la voie aérienne. La réexpédition de tels envois par la voie aérienne à l'intérieur du pays de destination est soumise à la réglementation intérieure de ce pays.
5. Les enveloppes spéciales C 6 et les sacs, utilisés pour la réexpédition collective, sont acheminés sur la nouvelle destination par les moyens de transport normalement utilisés pour les correspondances non surtaxées, à moins que les surtaxes, les taxes combinées ou les taxes spéciales prévues au paragraphe 3 ne soient acquittés d'avance au bureau réexpéditeur ou que le destinataire ne prenne à sa charge les taxes correspondantes au nouveau parcours aérien selon le paragraphe 2.

- 3 併合料金を適用する郵政庁は、2に定める条件に基づく航空路による転送につき、併合料金の額を超えない額の特別の料金を定めることができる。
- 4 最初の運送において平路面路により送達された通常郵便物は、2に定める条件により、航空路によつて国外に転送することができ、名あて国内における航空路による転送は、名あて国の法令の定めるところにより行う。
- 5 郵便物の一括転送に使用する特別封筒C6及び郵袋は、航空増料金、併合料金又は3に規定する特別の料金があらかじめ転送局に納付される場合及び受取人が2の規定により新たな航空運送料に係る料金を負担する場合を除くほか、平路面路通常郵便物について通常利用される運送方法によつて新たな名あて地に送達する。

第七十七条 航空通常郵便物の差出元への返送

- 1 配達不能の航空通常郵便物は、平路面路通常郵便物について通常利用される運送方法によつて差出元に返送する。
- 2 前条2から5までの規定は、差出人の請求に基づく航空通常郵便物の差出元への航空路による返送について準用する。

第二章 航空運送料

第七十八条 一般原則

Article 77

Renvoi à l'origine des correspondances non

1. Les correspondances non distribuées sont renvoyées à l'origine par les moyens de transport normalement utilisés pour les correspondances non avariées.

2. Pour le renvoi des correspondances à l'origine par voie aérienne à la demande de l'expéditeur, l'article 76, paragraphes 2 à 5, s'en applique par analogie.

Chapitre II

Frais de transport aérien

Article 78

Principes généraux

一般原則

- 1 全航空運送路に係る運送料は、
 - (a) 閉袋については、差込国の郵政庁が負担する。
 - (b) 開袋継越航空通常郵便物（誤送されたものを含む。）については、これを他の郵政庁に引き渡す郵政庁が負担する。
- 2 1の規定は、継越料を免除される航空閉袋及び開袋継越航空通常郵便物についても適用する。
- 3 運送料は、同一の運送路に関しては、当該運送路を利用するすべての郵政庁について均一とする。
- 4 名あて国内の航空運送料は、当該航空運送料の免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての航空閉袋につき、当該航空閉袋に包有される郵便物が航空路によつて継送されるか継送されないかを問わず、均一とする。
- 5 第六十一条の規定は、関係郵政庁の間に特別の取決めがある場合を除くほか、航空通常郵便物につき利用される陸路又は海路の運送についても適用する。ただし、次の運送については、継越料を課さない。
 - (a) 同一都市の二の空港の間における航空閉袋の積換運送
 - (b) 航空閉袋の継送のためいづれかの都市の空港と当該都市にある倉庫との間における当該航空閉袋の往路及び復路の運送

第七十九条 閉袋の航空運送料の基本料金率及び計算

- 1 航空運送に関する勘定の郵政庁間の決済について適用する基本料金率は、総重量一キログラム距離一キロメートルごと最高限千分の一・七四フランとする。キログラムの端数に

閉袋の航空運送料の基本料

1. Les frais de transport pour tout le parcours aérien sont :
 - a) lorsqu'il s'agit de dépêches closes, à la charge de l'Administration du pays d'origine;
 - b) lorsqu'il s'agit de correspondances avariées en transit à découvrir, y compris celles qui sont mal acheminées, à la charge de l'Administration qui remène ces correspondances à une autre Administration.
2. Ces mêmes règles sont applicables aux dépêches avariées et aux correspondances avariées en transit à découvrir.
3. Les frais de transport doivent, pour un même parcours, être uniformes pour toutes les Administrations qui font usage de ces parcours.
4. Sauf accord préalable les dépêches avariées découvertes à l'intérieur du pays de destination doivent être uniformes pour toutes les Administrations provenant de l'étranger, que ce courrier soit rassembleur ou non par voie aérienne.
5. Sauf entente spéciale entre les Administrations intéressées, l'article 61 s'applique aux correspondances avariées pour leurs parcours territoriaux ou maritimes éventuels; toutefois, ne donnent lieu à aucun paiement de frais de transit :
 - a) le transbordement des dépêches avariées entre deux aéroports desservant une même ville;
 - b) le transport de ces dépêches entre un aéroport desservant une ville et un entrepôt situé dans cette même ville et le retour de ces mêmes dépêches en vue de leur réacheminement.

Article 79

Taux de base et calcul des frais de transport aérien relatifs aux dépêches closes

1. Le taux de base à appliquer au décompte des comptes entre Administrations au titre des transports aériens est fixé à 174 millièmes de franc ou maximum, par kilogramme de poids brut et par kilomètre; ce taux est appliqué proportionnellement aux fractions de kilogramme.

- 2 ついては、基本料金率を比例的に適用する。
- 2 航空閉袋の航空運送料は、1に定める基本料金率の最高限度を超えない実際の基本料金率、航空郵便距離表に掲げるキロメートルによる距離及び当該航空閉袋の総重量により計算する。ただし、合装郵袋を使用する場合には、合装郵袋の重量は、総重量に算入しない。
- 3 名あて国内の航空運送について支払う費用は、単一料金として定める。当該単一料金は、閉袋の到着空港のいかんを問わず名あて国内における航空運送のためのあらゆる費用を含む。当該単一料金は、名あて国内における通常郵便物の航空運送のための実際の支払料金率（1に定める基本料金率の最高限度を超えるものであつてはならない。）及び内国線路網において国際郵便に利用される運送路の加重平均距離を基礎として計算する。当該加重平均距離は、名あて国に到着するすべての航空閉袋（名あて国内で航空路によつて継送されない郵便物を含む。）の総重量に従つて決定する。
- 4 継越航空閉袋の同一国の二の空港の間における航空運送について支払う費用も、単一料金として定めることができる。当該単一料金は、継越国内における通常郵便物の航空運送のための実際の支払料金率（1に定める基本料金率の最高限度を超えるものであつてはならない。）及び継越国内の内国航空線路網において国際郵便に利用される運送路の加重平均距離を基礎として計算する。当該加重平均距離は、継越国によつて継ぎ越されるすべての航空閉袋の総重量に従つて決定する。
- 5 3及び4の費用のそれぞれの合計額は、当該運送について実際に支払う費用の額を超えてはならない。

2. Les frais de transport aérien relatifs aux déclarations sont calculés d'après le taux de base effectif inférieur et au plus égal au taux de base fixé au paragraphe 1) et les distances kilométriques mentionnées dans le "Livre des distances aéropostales", d'une part, et, d'autre part, d'après le poids brut de ces dépêches; il n'est pas fait compte, le cas échéant, du poids des sacs collecteurs.

3. Les frais dus au titre du transport aérien à l'intérieur du pays de destination sont, s'il y a lieu, fixés sous forme d'un prix unique. Ce prix comprend le coût du transport aérien à l'intérieur du pays, quel que soit l'aéroport d'origine des dépêches. Il est calculé sur la base de l'itinéraire des aéroports pour lequel le service est assuré du courrier à l'intérieur du pays de destination, sans pouvoir dépasser le taux moyen payé pour les envois directs et d'après la distance moyenne pondérée des parcours effectués par le courrier international sur le réseau intérieur. La distance moyenne pondérée est déterminée en fonction du poids brut de tous les dépêches arrivant au pays de destination, y compris le courrier qui n'est pas réacheminé par voie aérienne à l'intérieur de ce pays.

4. Les frais dus au titre du transport aérien entre deux aéroports d'un même pays, des déclarations en transit, peuvent également être fixés sous forme d'un prix unique. Ce prix comprend le coût du transport aérien national payé pour le transport aérien du courrier à l'intérieur du pays de transit, sans pouvoir dépasser le taux maximal payé pour le transport à l'intérieur du pays de transit, sans pouvoir dépasser le taux moyen payé pour le réseau aérien intérieur du pays de transit. La distance moyenne pondérée est déterminée en fonction du poids brut de toutes les dépêches arrivant par le pays intermédiaire.

5. Le montant des frais visés aux paragraphes 3 et 4 ne peut dépasser dans l'ensemble ceux qui doivent être effectivement payés pour le transport.

6. Les prix pour le transport aérien international et intérieur, obtenus en multipliant le taux de base effectif par la distance et servant à calculer les frais visés aux paragraphes 2, 3 et 4, sont arrondis au décime supérieur ou inférieur, selon que le nombre formé par le chiffre des centièmes et celui des millièmes excède ou non 50.

6 2から4までの費用の計算に用いるため実際の基本料金率に距離を乗じて算出する国際航空運送料金及び国内航空運送料金については、百分の一フランの位及び千分の一フランの位の数字で構成する数が五十を超えるか超えないかにより、十分の一フラン未満の端数を切り上げ又は切り捨てる。

第八十条 開袋継越航空通常郵便物の航空運送料の計算及び差引計算

1 開袋継越航空通常郵便物の航空運送料は、原則として、前条2に定めるところに準じて計算する。この場合において、使用する重量は、当該郵便物の純重量とし、当該航空運送料は、その数が十を超えない平均料金率により定めるものとし、各平均料金率は、それぞれ、名あて国の集団ごとに、当該集団内の各名あて国において取り卸す郵便物の重量に従つて定める。当該航空運送料には、その五パーセントに相当する額を加える。当該航空運送料（その五パーセントに相当する額を加えていないもの）の合計額は、航空運送について支払う費用の額を超えてはならない。

2 開袋継越航空通常郵便物の航空運送料の差引計算は、原則として、十四日の期間について毎年一回作成する統計資料に基づいて行う。

3 差引計算は、誤送された通常郵便物、船舶内で差し出された通常郵便物及び送付回数が不規則であり又は数量の変動が激しい通常郵便物については、実際の重量を基礎として行う。もつとも、当該差引計算は、仲介郵政庁が当該郵便物の運送

開袋継越航空通常郵便物の航空運送料の計算及び差引計算

Article 80
Calcul et décompte des frais de transport aérien des correspondances aérien en transit à découvert

1. Les frais de transport aérien relatifs aux correspondances aérien en transit à découvert sont calculés, en principe, comme il est indiqué à l'article 79, paragraphe 2, mais d'après le poids, net de ces correspondances, ils sont fixés sur la base d'un certain nombre de tarifs moyens ne pouvant dépasser 10 et dont chacun, relatif à un groupe de pays de destination, est déterminé en fonction du tonnage du courrier débarqué aux diverses destinations de ce groupe. Le montant de ces frais, qui ne peut dépasser ceux qui doivent être payés pour le transport, est majoré de 5 pour cent.
2. Le décompte des frais de transport aérien des correspondances aérien en transit à découvert a lieu, en principe, d'après les données de relevés statistiques établies une fois par an pendant une période de quatorze jours.
3. Le décompte s'effectue sur la base du poids net lorsqu'il s'agit de correspondances mal acheminées, égarées à bord des aéronefs ou livrées à des fréquents irréguliers ou en quantités trop variables. Toutefois, ce décompte peut être établi, que si l'Administration intermédiaire demande à être renouée pour le transport de ces correspondances.

について報酬を受けることを請求しない限り、行わない。

第八十一条 名あて国内航空運送料金率及び開袋
郵便物の航空運送料金率の
変更

第七十九条3及び前条の規定による航空運送料金率の変更は、次の要件に適合して行われなければならない。

- (a) 一月一日に効力を生ずること。
- (b) 三箇月前までに国際事務局に通告されること。国際事務局は、(a)に定める日の二箇月前までに変更につきすべての郵政庁に通知する。

第八十二条 航空運送料の支払

- 1 航空閉袋の航空運送料は、2の規定により支払う場合を除くほか、利用された航空業務の属する国の郵政庁に支払う。
- 2 1の規定にかかわらず、
 - (a) 運送料は、当該航空閉袋が航空運送企業によつて引き継がれた空港の所在する国の郵政庁に支払うことができる。ただし、当該空港の所在する国の郵政庁と関係航空業務の属する国の郵政庁との間で取決めを行うことを条件とする。
 - (b) 航空運送企業に航空閉袋を引き渡す郵政庁は、利用される。

Article 81
Modifications des taux des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination et des correspondances aérien en tenant à découvert

Les modifications apportées aux taux des frais de transport aérien visés aux articles 79, paragraphes 3, et 80, doivent :
a) être en vigueur exclusivement le 1er janvier ;
b) être notifiées, au moins trois mois à l'avance, au Bureau international qui les communique à toutes les Administrations au moins deux mois avant la date fixée à la lettre a).

Article 82
Paiement des frais de transport aérien

- 1. Les frais de transport aérien relatifs aux dépêches avariées sont, sauf les exceptions prévues au paragraphe 2, payables à l'Administration du pays dont relève le service aérien emprunté.
- 2. Par dérogation au paragraphe 1 :
a) Les frais de transport peuvent être payés à l'Administration du pays où se trouve l'aéroport dans lequel les dépêches avariées ont été prises en charge par l'entreprise de transport aérien ;
b) L'Administration qui remet des dépêches avariées à une entreprise de transport aérien peut régler directement à cette entreprise les frais de transport pour une partie ou la totalité du parcours moyennant l'accord de l'Administration des pays dont relèvent les services aériens empruntés.
- 3. Les frais relatifs au transport aérien des correspondances avariées en tenant à découvert sont payés à l'Administration qui assure le rattachement de ces correspondances.

た航空業務の属する国の郵政庁の同意を得た上で、運送路の一部又は全部に係る運送料につき直接航空運送企業と決済することができる。

- 3 開袋継越航空通常郵便物の航空運送料は、当該郵便物の継送を行う郵政庁に支払う。

第八十三条 所定の線路からそれた又は誤送された閉袋又は郵袋の航空運送料

- 1 運送の途中で所定の線路からそれた閉袋の差立郵政庁は、当初の引渡明細表 A V 7 に記載された取卸空港までの当該閉袋の運送料を支払う。

- 2 1 の差立郵政庁は、所定の線路からそれた閉袋が名あて地に到着するように実際に利用される運送路に係る継送の費用をも支払う。

- 3 所定の線路からそれた閉袋の運送に利用される運送路に係る追加の費用は、次の郵政庁が償還する。

- (a) 送達の過誤を犯した業務の属する郵政庁
(b) 引渡明細表 A V 7 に記載された地点以外の地点において取卸しをした航空運送企業に支払われる運送料を取り立てた郵政庁

- 4 1 から 3 までの規定は、閉袋の一部が引渡明細表 A V 7 に記載された取卸空港と異なる空港において取り卸された場合について準用する。

- 5 郵袋票札を誤つて付したことにより誤送された閉袋又は郵袋の差立郵政庁は、第七十八条 1 (a) の規定により全航空運送

所定の線路からそれた又は誤送された閉袋の航空運送料

Article 83

Frais de transport aérien des dépêches ou des sacs déviés ou mal adressés.

1. L'Administration d'origine d'une dépêche déviée en cours de route doit payer les frais de transport de cette dépêche jusqu'à l'aéroport de déchargement initialement prévu sur le bordereau de livraison AV 7.
2. Elle règle également les frais de réacheminement relatifs aux parcours ultérieurs réellement suivis par la dépêche déviée pour parvenir jusqu'à son lieu de destination.
3. Les frais supplémentaires résultant des parcours ultérieurs suivis par la dépêche déviée sont remboursés dans les conditions suivantes:
 - a) par l'Administration dont les services ont commis l'erreur d'acheminement;
 - b) par l'Administration qui a perçu les frais de transport versés à la compagnie aérienne ayant effectué le débarquement en un lieu autre que celui qui est indiqué sur le bordereau de livraison AV 7.
4. Les paragraphes 1 à 3 sont applicables par analogie, lorsqu'un sac n'est seulement d'une dépêche est débarquée à un aéroport autre que celui qui est indiqué sur le bordereau AV 7.
5. L'Administration d'origine d'une dépêche ou d'un sac mal adressé par suite d'une erreur d'étiquetage doit payer les frais de transport relatifs à tout le parcours aérien conformément à l'article 78, paragraphe 1, lettre a).

亡失し又は損傷した郵便物の航空運送料

最終規定

この条約及びこの条約の施行規則に関する議案の条件

路に係る運送料を支払う。

第八十四条 亡失し又は損傷した郵便物の航空運送料

郵便物が航空機の事故その他航空運送企業が責任を負うこととなる事由によって亡失し又は損傷した場合には、差出郵政庁は、利用した線路の行程のいずれの部分についても、当該郵便物の航空運送料の支払を免除される。

第四部 最終規定

第八十五条 この条約及びこの条約の施行規則に関する議案の承認の条件

1 この条約及びこの条約の施行規則に関する議案であつて大會議に提出されたものは、実施されるためには、出席しかつ投票する加盟国の過半数による議決で承認されなければならない。投票の際には、大會議に代表を出している加盟国の半数以上が出席していなければならない。

2 この条約及びこの条約の施行規則に関する議案であつて大會議から大會議までの間に提出されたものは、実施されるためには、次の数の賛成票を得なければならない。

- (a) 第一条から第十七条まで(第一部)、第十八条から第二十三条まで、第二十四条1の表(h)及び(p)から第二十七條、第三十条、第三十六條2、3及び5、第四十三條から第四十八條まで並びに第五十條から第六十六條まで(第

Article 84
Frais de transport aérien du courrier perdu ou défectueux

En cas de perte ou de destruction du courrier par suite d'un accident survenu à l'aéronautique ou de toute autre cause engageant la responsabilité de l'entreprise de transport aérien, l'Administration d'origine est exonérée de tout paiement, pour quelque partie que ce soit du trajet de la ligne empruntée, au titre du transport aérien du courrier perdu ou défectueux.

Quatrième partie

Dispositions finales

Article 85

Conditions d'approbation des propositions concernant la Convention et son Règlement d'exécution

1. Pour devenir exécutoires, les propositions soumises au Congrès et relatives à la présente Convention et à son Règlement doivent être adoptées par la majorité des deux tiers des Pays membres présents et votant. La moitié au moins des Pays membres représentés au Congrès doivent être présents au moment du vote.

2. Pour devenir exécutoires, les propositions introduites entre deux Congrès et relatives à la présente Convention et à son Règlement doivent réunir :

- a) l'unanimité des suffrages s'il s'agit de modifications aux articles 1 à 17 (première partie), 18 à 23, 24, paragraphe 1, lettres h), p), q) et s), 27, 30, 36, paragraphes 2, 3 et 5, 43 à 48, 50 à 56 (deuxième partie), 55 et 56 (quatrième partie) de la Convention, à tous les articles de son Protocole final et aux articles 102 à 104, 105, paragraphes 1, 126, 150, 151, paragraphes 1 et 3, 170, 182 à 184 et 220 de son Règlement;
- b) la deux tiers des suffrages s'il s'agit de modifications de tout à des dispositions autres que celles qui sont mentionnées au paragraphe 1; il s'agit :
- c) la majorité des suffrages s'il s'agit :

- 1° de modifications d'ordre rédactionnel aux dispositions de la Convention et de son Règlement autres que celles qui sont mentionnées sous la lettre a);
- 2° de l'interprétation des dispositions de la Convention, de son Protocole final et de son Règlement, hors le cas de différend à soumettre à l'arbitrage prévu à l'article 32 de la Constitution.

(二部)、この条及び次条(第四部)並びにこの条約の最終議定書のすべての条並びにこの条約の施行規則第一百二条から第一百四条まで、第一百五一条、第二百六条、第二百五十條、第五十一條1及び3、第七十條、第八十二條から第八十四條まで並びに第二百十條の規定の改正に関する議案については、投票の総数

(b) (a)に規定する規定以外の規定の実質的な改正に関する議案については、投票の三分の二以上

(c) 次の議案については、投票の過半数

一 この条約及びこの条約の施行規則の規定(a)に規定する規定を除く。)の編集上の改正に関する議案

二 この条約並びにこの条約の最終議定書及び施行規則の規定の解釈(憲章第三十二條に規定する仲裁に付される紛議に係る解釈を除く。)に関する議案

第八十六條 この条約の効力発生及び有効期間

この条約は、千九百八十一年七月一日に効力を生じ、次の大会議の文書の効力発生の時まで効力を有する。

以上の証拠として、加盟国政府の全権委員は、連合所在国の政府に寄託されるこの条約の本書一通に署名した。大会議開催国の政府は、その謄本一通を各締約国に送付する。

千九百七十九年十月二十六日にリオ・デ・ジャネイロで作成した。

この条約の効力発生及び有効期間
末文

Article 86

Mise à exécution et durée de la Convention

La présente Convention sera mise à exécution le 1^{er} juillet 1981 et demeurera en vigueur jusqu'à la mise à exécution des Actes du prochain Congrès.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires des Gouvernements des Pays membres ont signé la présente Convention en un exemplaire qui restera déposé aux Archives du Gouvernement du pays siège de l'Union. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Gouvernement du pays siège du Congrès.

Fait à Rio de Janeiro, le 26 octobre 1979.

万国郵便条約の最終議定書

下名の全権委員は、本日付けて締結された万国郵便条約に署名するに当たり、次のとおり協定した。

第一条 郵便物の所屬

- 1 条約第五条の規定は、オーストラリア、バハレーン国、バルバドス、ボツワナ共和国、カナダ、エジプト・アラブ共和国、フィジー、ガンビア共和国、ガーナ、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国政府が国際関係を処理する海外領土、グレナダ、ガイアナ、アイルランド、ジャマイカ、ケニア共和国、クウェイト、レソト王国、マレーシア、マラウイ、マルタ、モリシウス、ナウル共和国、ナイジェリア連邦共和国、ニュー・ジールランド、ウガンダ、バプア・ニューギニア、カタール国、セイシエル共和国、シエラ・レオネ共和国、シンガポール、スワジランド王国、タンザニア連合共和国、トリニダッド・トバゴ共和国、イエメン・アラブ共和国及びザンビア共和国については、適用しない。
- 2 条約第五条の規定は、受取人が自己あての郵便物の到着の通知を受けた後においては差出人の請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更を認めないことを法令により定めているデンマーク王国についても、適用しない。

第二条 点字郵便物の郵便料金の免除に対する例外

PROTOCOLE FINAL DE LA CONVENTION POSTALE UNIVERSELLE

Au moment de procéder à la signature de la Convention postale universelle conclue à la date de ce jour, les Plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit :

Article 1

Appartenance des envois postaux

1. L'article 5 ne s'applique pas à l'Arabie saoudite, à l'État de Bahreïn, à la Bannate, à la République du Bahrang, au Canada, à la République arabe d'Égypte, aux Émirats, à la République de Gambie, au Ghana, au Royaume-Uni, au Grand-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux Territoires d'Outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Grenade, à Guyane, à l'Irlande, à la Jamaïque, à la République de Kenya, à Koweït, au Royaume du Lesotho, à Malaisie, au Malawi, à Malte, à Maurice, à la République de Nauru, à la République fédérale de Nigéria, à la Nouvelle-Zélande, à l'Ouganda, à la Papouasie - Nouvelle-Guinée, à l'État de Qatar, à la République des Seychelles, à la République de Sierra Leone, à Singapour, au Royaume du Swaziland, à la République arabe unie de Yémén, à la République de Trinité-et-Tobago, à la République arabe du Yémen et à la République de Zambie.

2. Cet article ne s'applique pas non plus au Royaume de Danemark dont la signature ne permet pas le retrait ou la modification d'adresse des envois de la poste aux lettres à la demande de l'expéditeur à partir du moment où le destinataire a été informé de l'arrivée d'un envoi à son adresse.

Article II

Exception à la franchise postale en faveur des célogrammes

点字郵便物の郵便料金の免除に対する例外

1 グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国政府が国際関係を処理する海外領土であるセント・ヴィンセント、フィリピン、ポルトガル及びトルコの郵政庁は、内国業務において点字郵便物につき郵便料金の免除を認めていないので、条約第十七条の規定にかかわらず、同条に規定する普通料金及び特別料金を徴収する権能を有する。ただし、当該普通料金及び特別料金の額は、自国の内国業務における料金の額を超えることができない。

2 ドイツ連邦共和国、アメリカ合衆国、カナダ、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国及び日本国の郵政庁は、条約第十七条の規定にかかわらず、自国の内国業務において点字郵便物につき適用している特別料金（条約第二十四条1の表に掲げるものに相当するもの）及び代金引換料を徴収する権能を有する。

第三条 相当額及び最高限度額

加盟国は、自国の料金をその業務の運用に関連させるために必要である場合には、例外的に、条約第十九条1に定める最高限度額を超える料金を適用することができる。この条の規定の適用を希望する加盟国は、できる限り速やかにその旨を国際事務局に通報しなければならない。

第四条 常衡オンス及び常衡ポンド

1. Par dérogation à l'article 17, les Administrations postales du Territoire d'outre-mer de Saint-Vincent dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, celles des Philippines, du Portugal et de la Turquie, qui n'accordent pas la franchise postale aux cécogrammes dans leur service intérieur, ont la faculté de percevoir les taxes d'affranchissement et les taxes spéciales visées à l'article 17 et qui ne peuvent toutefois être supérieures à celles de leur service intérieur.

2. Par dérogation à l'article 17, les Administrations de la République fédérale d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Japon ont la faculté de percevoir les taxes spéciales énumérées à l'article 24, paragraphe 1, et la taxe de remboursement qui s'applique aux cécogrammes dans leur service intérieur.

Article III

Équivalents. Limites maximales

A titre exceptionnel, les Pays-membres sont autorisés à dépasser les limites supérieures indiquées à l'article 19, paragraphe 1, si cela est nécessaire pour mettre leurs taxes en rapport avec les coûts d'exploitation de leurs services. Les Pays-membres désireux de tirer parti de cette disposition doivent en informer le Bureau international dès que possible.

Article IV

Ounces et livres aoréodipos

常衡オン
ス及び常
衡ポンド

封筒に入
れた郵便
物の大き
さに対し
る例外

小形包装
物

内国制度によりメートル法重量制を採用することできない加盟国は、条約第十九条1の表にかかわらず、同表の重量段階に代えて、これに相当する次の重量段階を採用する権能を有する。

二〇グラムまで	一オンス
五〇グラムまで	二オンス
一〇〇グラムまで	四オンス
二五〇グラムまで	八オンス
五〇〇グラムまで	一ポンド
一、〇〇〇グラムまで	二ポンド
追加の一、〇〇〇グラムごとに	二ポンド

第五条 封筒に入れた郵便物の大きさに対する例外
カナダ、アメリカ合衆国、ケニア、ウガンダ及びタンザニアの郵政庁は、勸奨される大きさを超える型の封筒が自国において広く使用されている限り、その使用を抑制する義務を負わない。

第六条 小形包装物

重量五百グラムを超える小形包装物の交換に参加する義務は、その交換を行うことのできないオーストラリア、ブータン、ビルマ、ポリヴィア、カナダ、コロンビア、キューバ及びバプア・ニューギニアの郵政庁については、適用しない。

Par dérogation à l'article 19, paragraphe 1, tableau, les Pays-membres qui, à cause de leur régime intérieur, ne peuvent adopter le type de poids métrique décimal ont la faculté de substituer aux échelons de poids prévus à l'article 19, paragraphe 1, les équivalents suivants:

jusqu'à 20 g	1 oz.
jusqu'à 50 g	2 oz.
jusqu'à 100 g	4 oz.
jusqu'à 250 g	8 oz.
jusqu'à 500 g	1 lb.
jusqu'à 1000 g	2 lb.
jusqu'à 1000 g en sus 2 lb.	

Article V

Dérogation aux dimensions des envois sous enveloppe

Les Administrations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie ne sont pas tenues de décourager l'emploi d'enveloppes dont le format dépasse les dimensions recommandées, lorsque ces enveloppes sont largement utilisées dans leur pays.

Article VI

Petits paquets

L'obligation de participer à l'échange des petits paquets dépassant le poids de 500 grammes ne s'applique pas aux Administrations de l'Autriche, du Bhoutan, de la Birmanie, de la Bolivie, du Canada, de la Colombie, de Cuba et de la Papouasie - Nouvelle-Guinée qui sont dans l'impossibilité d'assurer cet échange.

外国に
ける通
郵便物
の差出し

千九百
十五年一
月一日前
に発行さ
れた国際
返信切手
券

取戻し及
びあて名
の変更又
は訂正

第七条 外国における通常郵便物の差出し

英国の郵政庁は、自己が差し立てなかつた郵便物を条約第二十三条4の規定により自己に返送する郵政庁から、関連する作業に係る費用に相当する金額を取り立てる権利を留保する。

第八条 千九百七十五年一月一日前に発行された国際返信切手券

千九百七十五年一月一日前に発行された国際返信切手券については、特別の合意がない限り、千九百七十九年一月一日以後は、郵政庁の間における決済を行わない。

第九条 取戻し及びあて名の変更又は訂正

条約第三十三条の規定は、差出人の請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更を認めないことを法令により定めているオーストラリア、バハマ国、バハレーン国、バルバドス、ビルマ連邦社会主義共和国、ボツワナ共和国、カナダ、フィジー、ガンビア共和国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国政府が国際関係を処理する海外領土の一部、グレナダ、ガイアナ、アイルランド、ジャマイカ、ケニア共和国、クウェイト、レソト王国、マレーシア、マラウイ、マルタ、ナウル共和国、

Article VII

Deposit à l'étranger d'envois de la poste aux lettres

L'Administration postale de la Grande-Bretagne se réserve le droit de percevoir une taxe, en rapport avec le coût des travaux occasionnés, sur toute Administration postale qui, en vertu de l'article 23, paragraphe 4, lui renvoie des objets qui n'ont pas, à l'origine, été expédiés comme envois postaux par l'Administration postale de la Grande-Bretagne.

Article VIII

Coupons-réponse internationaux émis avant le 1er janvier 1975

A partir du 1er janvier 1979, les coupons-réponse internationaux émis avant le 1er janvier 1975 ne donnent pas lieu à un règlement entre Administrations, sauf entente spéciale.

Article IX

Retrait, Modification ou correction d'adresse

L'article 33 ne s'applique pas à l'Australie, au Commonwealth des Bahamas, à l'État de Bahraïn, à la Barbade, à la République socialiste de Birmanie, à la République du Botswana, au Canada, aux Fidji, à la République de Gambie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à ceux des Territoires d'Outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Grenade, à la Guyane, à la Jamaïque, à la République de Kenya, à Koweït, au Liban, à la Nouvelle-Zélande, au Rwanda, à Malte, à la République de Malawi, à la République fédérale de Nigeria, à la Nouvelle-Zélande, au Qatar, à l'Arabie Saoudite, à Singapour, à l'État de Qatar, à la République des Seychelles, à la République de Singapour, à la République de Sri Lanka, à Swaziland, à la République arabe de Tunisie, à la République de Trinité-et-Tobago et à la République de Taïwan, à la République de Tanzanie ou la modification d'adresse d'envois de la poste aux lettres à la demande de l'expéditeur.

ナイジェリア連邦共和国、ニュー・ジースラント、ウガンダ、バ
ブア・ニューギニア、カタル国、セイシエル共和国、シエラ・
レオーネ共和国、シンガポール、スワジランド王国、タンザニ
ア連合共和国、トリニダッド・トバゴ共和国及びザンビア共和
国については、適用しない。

第十条 特別料金

加盟国は、価格表記書状につき、条約第四十七条1(b)に規定
する書留料に代えて、自国の内国業務における対応する料金又は
例外的に十フランを最高限度額とする料金を適用する権能を
有する。

第十一条 関税を課される物品

- 1 バングラデシュ人民共和国、中華人民共和国及びエル・サル
ヴァドル共和国の郵政庁は、条約第三十六条の規定に關連し
て、関税を課される物品を包有する価格表記書状を認めない。
- 2 アフガニスタン民主共和国、アルバニア人民社会主義共和
国、サウディ・アラビア王国、白ロシア・ソヴィエト社会主
義共和国、ブラジル連邦共和国、ブルガリア人民共和国、中
央アメリカ、チリ、コロンビア共和国、エル・サルヴァドル
共和国、エテリオピア、イタリア、民主カンボディア、ネパ
ール、パナマ共和国、ペルー共和国、ドイツ民主共和国、朝
鮮民主主義人民共和国、ルーマニア社会主義共和国、サン・
マリノ共和国、ウクライナ・ソヴィエト社会主義共和国、ソ

Article X
Taxes spéciales
En lieu et place de la taxe de recommandation prévue à l'article 47, paragraphe 1, lettre b), les Pays-membres ont
la faculté d'appliquer, pour les lettres avec valeur déclarée, la taxe correspondante de leur service intérieur ou,
exceptionnellement, une taxe de 10 francs au maximum.

Article XI
Objets passibles de droits de douane

1. Par référence à l'article 36, les Administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les lettres
avec valeur déclarée, concernant des objets passibles de droits de douane: République populaire du Bangladesh,
République populaire de Chine, République de El Salvador.
2. Par référence à l'article 36, les Administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les lettres
ordinaires et recommandées contenant des objets passibles de droits de douane: République démocratique de
l'Albanie, République populaire socialiste d'Albanie, Royaume de l'Arabie saoudite, République socialiste
soviétique de Biélorussie, République fédérale du Brésil, République populaire de Bulgarie, Cameroun,
Chili, République de Colombie, République de El Salvador, Ethiopie, Italie, République démocratique Népal,
Royaume de Jordanie, République démocratique de la Corée, République démocratique de la République populaire
démocratique et socialiste de Corée, République socialiste de Cuba, République de l'Émirat, République socialiste
soviétique d'Émirates, Union des républiques socialistes soviétiques, République de Venezuela.
3. Par référence à l'article 36, les Administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les lettres
ordinaires contenant des objets passibles de droits de douane: République populaire du Bénin, République de
Cameroun, République de Malawi, République du Mali, République du Niger, Sultanat d'Oman, République
du Swaziland, République arabe du Yémen.
4. Nonostante i paragrafi 1 a 3, gli invii di skrupi, di vaccini ainsi que les envois de médicaments
d'urgence nécessaires qui n'est difficile de se procurer sont admis dans tous les cas.

関税を課
される物
品

特別料金

ヴィエト社会主義共和国連邦及びヴェネズエラ共和国の郵政庁は、条約第三十六条の規定に関連して、関税を課される物品を包有する普通書状及び書留書状を認めない。

3 ベナン人民共和国、象牙海岸共和国、上ヴォルタ共和国、マリ共和国、ニジェール共和国、オマーン国、セネガル共和国及びイエメン・アラブ共和国の郵政庁は、条約第三十六条の規定に関連して、関税を課される物品を包有する普通書状を認めない。

4 1から3までの規定にかかわらず、血清、ワクチン及び緊急な必要性がありかつ入手が困難な医薬品を包有する郵便物は、いかなる場合にも差出しを認められる。

第十二条 郵政庁の責任の範囲

1 バングラデシュ、ベルギー、ベナン、象牙海岸共和国、上ヴォルタ、インド、マダガスカル、マリ、モリタニア、メキシコ、ニジェール、セネガル、トーゴ及びトルコの郵政庁は、条約第五十条2の規定を適用しないことを認められる。

2 ブラジルの郵政庁は、損傷の場合の責任に関しては条約第五十条の規定を適用しないことを認められる。

第十三条 賠償金の支払

バングラデシュ及びメキシコの郵政庁は、条約第五十七条4の規定に関し、五箇月以内に問題を最終的に解決すること及び、差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁に対し、郵便物がその

郵政庁の 責任の 範囲

賠償 金の 支払

Article XII Etendue de la responsabilité des Administrations postales

1. Les Administrations postales du Bangladesh, de la Belgique, du Bénin, de la République de Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, de l'Inde, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Mexique, du Niger, du Sénégal, du Togo et de la Turquie sont autorisées à ne pas appliquer l'article 50, paragraphe 2.

2. L'Administration postale du Brésil est autorisée à ne pas appliquer l'article 50, en ce qui concerne la responsabilité en cas d'avarie.

Article XIII Paiement de l'indemnité

Les Administrations postales du Bangladesh et du Mexique ne sont pas tenues d'observer l'article 57, paragraphe 4, de la Convention, pour ce qui est de donner une solution définitive dans un délai de cinq mois ou de porter à la connaissance de l'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, qu'un envoi postal a été retenu, confisqué ou détruit par l'autorité compétente en raison de son contenu, ou a été sais en vertu de sa législation intérieure.

内容品の性質のために権限のある当局によつて保留され、没収され若しくは棄却され又は名あて国の法令に基づいて差し押さえられた旨を通知することについては、遵守の義務を負わな

第十四条 シベリア横断鉄道及びナセル湖經由の特別の継越料

1 ソヴィエト社会主義共和国連邦の郵政庁は、シベリア横断鉄道によつて継越運送される通常郵便物に対しては、条約第六十一条の表一の継越料に加えて一キログラムごとに五十サンチームの特別の継越料を課することができる。

2 エジプト・アラブ共和国及びスーダン民主共和国の郵政庁は、シャラール(エジプト)とワディ・ハルファ(スーダン)との間でナセル湖を經由して継越運送される通常郵便物の郵袋に対しては、条約第六十一条の表一の継越料に加えて一個ごとに五十サンチームの特別の継越料を課することができる。

第十五条 パナマ共和国に關する特別条件

パナマ共和国の郵政庁は、太平洋側のバルボア港と大西洋側のクリストバル港との間でパナマ地峽を經由して継越運送される通常郵便物の郵袋に対しては、条約第六十一条の表一の継越料に加えて一個ごとに二フランの特別の継越料を課することができる。

Article XIV
Frais spéciaux de transit par le Transsibérien et le lac Nasser

1. L'Administration postale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est autorisée à percevoir un supplément de 50 centimes en plus des frais de transit mentionnés à l'article 61, paragraphe 1, 1^{er} Parcours mentionnés, pour chaque kilogramme d'envoi de la poste aux lettres transporté en transit par le Transsibérien.
2. Les Administrations postales de la République arabe d'Égypte et de la République démocratique du Soudan sont autorisées à percevoir un supplément de 50 centimes sur les frais de transit mentionnés à l'article 61, paragraphe 1, pour chaque sac de la poste aux lettres en transit par le lac Nasser entre le Soudan (Égypte) et Wadi Halfa (Soudan).

Article XV
Conditions spéciales de transit pour le Panama (féto)

L'Administration postale de la République de Panama est autorisée à percevoir un supplément de 2 francs sur les frais de transit mentionnés à l'article 61, paragraphe 1, pour chaque sac de la poste aux lettres en transit par l'isthme de Panama entre les ports de Balboa dans l'océan Pacifique et de Cristobal dans l'océan Atlantique.

特殊業務

特別の継越料の課される特殊業務は、シリア・イラク自動車業務のみとする。

第二十條 差立国の指示による送達の強制

白ロシア・ソヴェト社会主義共和国、ルーマニア社会主義共和国、ウクライナ・ソヴェト社会主義共和国及びソヴェト社会主義共和国連邦の郵政庁は、航空閉袋の郵袋票札AV8及び引渡明細表AV7に記載する線路に関する指示に従つて行われた運送の費用のみを認める。

第二十一條 航空閉袋の送達

ギリシャ、イタリア及びセネガルの郵政庁は、前条の規定に關連して、条約第七十四條3に定める条件によつてのみ航空閉袋の送達を行う。

第二十二條 総差引計算のための新たな貨幣單位の適用開始の日

条約第八十六條の規定にかかわらず、条約第八條に規定する貨幣單位（特別引出権）は、千九百八十一年一月一日から、継越料及び到着料の年次総差引計算書の作成（条約の施行規則第百八十一條）並びに國際返信切手券の二年ごとの差引計算書の作成（条約の施行規則第百九十一條）のために使用する。

差立国の指示による送達の強制

航空閉袋の送達

総差引計算のための新たな貨幣單位の適用開始の日

Sont seuls considérés comme services extraordinaires domaniaux lieu la perception de frais de transit spéciaux les services automobiles Syrie - Iraq.

Article XX

Achèvement obligatoire indiqué par le pays d'origine

Les Administrations postales de la République socialiste soviétique de Roumanie, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaîtront que les frais de transport effectués en conformité de la disposition concernant la ligne indiquée sur les étiquettes des sacs (AV 8) de la dépêche aérienne et sur les bordereaux de livraison AV 7.

Article XXI

Achèvement des dépêches avion clos

En regard de l'article XX, les Administrations postales de la Grèce, de l'Italie et du Sénégal n'assuront l'achèvement des dépêches avion closes que dans les conditions prévues à l'article 74, paragraphe 3.

Article XXII

Date d'application de la nouvelle unité monétaire pour les décomptes généraux

Par dérogation à l'article 86, l'unité monétaire stipulée à l'article 8, à savoir le DTS, sera utilisée à partir du 1^{er} janvier 1981 pour l'établissement du décompte général annuel des frais de transit et des frais terminaux (article 181) du Règlement d'exécution de la Convention) ainsi que du décompte biennal des compensations internationales (article 191) du Règlement d'exécution de la Convention).

第二十三条 継越料及び到着料の料金率の適用

条約第八十六条の規定にかかわらず、継越料及び到着料に関する料金率は、千九百八十一年一月一日から適用する。

継越料及び到着料の料金率の適用

第二十四条 料金の適用

アメリカ合衆国、フランス、英国及びユーゴスラヴィアの郵政庁は、条約第六十一条及び第六十二条に規定する継越料及び到着料が条約第八十六条に定める条約の効力発生の日前に適用される場合には、同条の規定にかかわらず、条約第十九条の料金に関する規定を継越料及び到着料の適用開始の日から適用する権利を留保する。

料金の適用

第二十五条 閉袋の航空運送料の基本料金率の適用

アメリカ合衆国の郵政庁は、条約第六十一条及び第六十二条に規定する継越料及び到着料が条約第八十六条に定める条約の効力発生の日前に適用される場合には、同条の規定にかかわらず、条約第七十九条の閉袋の航空運送料の基本料金率に関する規定を継越料及び到着料の適用開始の日から適用する権利を留保する。

閉袋の航空運送料の料金率の適用

Article XXIII
Application des taux de transit et de frais terminaux

Par dérogation à l'article 86 de la Convention, les taux concernant les frais de transit et les frais terminaux entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1981.

Article XXIV
Application des taxes d'affranchissement

Par dérogation à l'article 86, en cas d'entrée en vigueur des taxes de transit et des frais terminaux visés aux articles 61 et 62, à une date antérieure à la date de mise à exécution de la Convention fixée à l'article 86, les Administrations des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Yougoslavie se réservent le droit d'appliquer à la même date l'article 19 relatif aux taxes d'affranchissement.

Article XXV
Application du taux de transport aérien du courrier

Par dérogation à l'article 86, au cas où les taxes de transit et les frais terminaux visés aux articles 61 et 62 seraient appliqués à une date antérieure à celle de l'entrée en vigueur de la Convention fixée à l'article 86, l'Administration des Etats-Unis d'Amérique se réserve le droit d'appliquer, à compter de la même date, l'article 79 concernant le taux de transport aérien du courrier.

以上の証拠として、下名の全権委員は、その規定が条約中にある場合と同一の効力及び同一の価値を有するものとしてこの最終議定書を作成し、連合所在国の政府に寄託される本書一通に署名した。大会議開催国の政府は、その謄本一通を各締約国に送付する。

千九百七十九年十月二十六日にリオ・デ・ジャネイロで作成した。

En loi de quoi, les Plenipotentiaires ci-dessus ont dressé le présent Protocole, qui aura la même force et la même valeur que si ses dispositions étaient insérées dans le texte même de la Convention, et ils l'ont signé en un exemplaire qui restera déposé aux Archives du Gouvernement du pays siège de l'Union. Une copie en sera remise à chaque partie par le Gouvernement du pays siège du Congrès.
Fait à Rio de Janeiro, le 26 octobre 1979.

(参考)

この条約は、国際郵便業務について適用する共通の規則、通常郵便に関する規定、通常郵便物の航空運送に関連する規定等を定め、最終議定書は、この条約が規定する原則に対する例外を定めている。